

Courpalay

Couparlay et ses environs gardent l'empreinte du marquis de Lafayette (1757-1834) et de sa famille. Acteur de l'indépendance des États-Unis, défenseur des droits de l'Homme mais opposé à l'exécution du roi Louis XVI, Lafayette fut condamné en 1792 et vécu en captivité en Autriche. De retour en France 7 ans plus tard, il s'installa à proximité de Courpalay, dans le domaine de La Grange-Bléneau, appartenant à son épouse Marie-Adrienne de Noailles (1759-1807). Ce château, qu'il fit amplement restaurer, devint son refuge en raison de ses positions critiques vis-à-vis du régime Napoléonien comme des monarchies qui suivront.

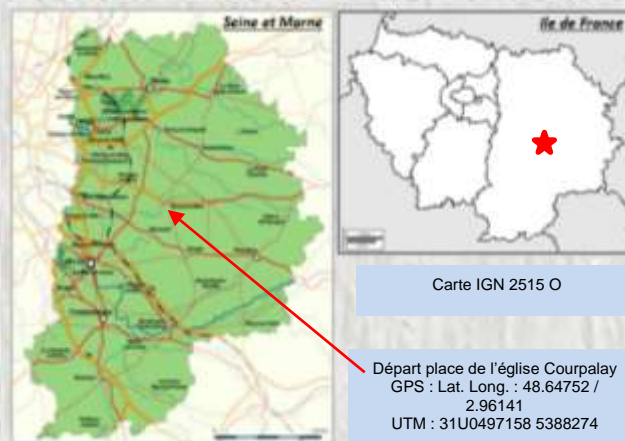
Très actif, il se montra solidaire envers les Courpalais lors des périodes difficiles et il fit progresser les techniques d'agriculture en s'inspirant des fermes anglaises.

Il fut maire peu de temps mais il exerça son influence en tant que député de Meaux (1815-1834) et conseiller général de Seine-et-Marne. Après lui, ses descendants occupèrent durant trois générations des postes de responsables politiques locaux, départementaux ou nationaux.



Moulins Gastins – Photo CP ®

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -



Accès : par RN4 sortie Rozay-en-Brie

Informations pratiques :

- Gare SNCF de Nangis
- Courpalay : boulangerie, pharmacie, restaurants,
- Chambres d'hôtes à Grand-Bréau
- Campings à Courpalay et Grand-Bréau

Charte du randonneur

- Ne pas s'écarter des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respecter la nature et la propriété privée.
- Ne pas abandonner de débris.
- Éviter de fréquenter les itinéraires en période de chasse (se renseigner auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermer barrières et clôture après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirer tout obstacle sur votre chemin.

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Mise à jour - Février 2022 -



Courpalay

Randonnée des lavoirs



Courpalay : une Fontaine- Photo PB ®

Tout au long de votre chemin, vous pourrez admirer le lavoir de la cour Durand à Grand Bréau, le lavoir des loges et son plancher flottant, le lavoir de Fleury datant du XVIIIe siècle et le lavoir de Courpalay.



14 km



3 h 00



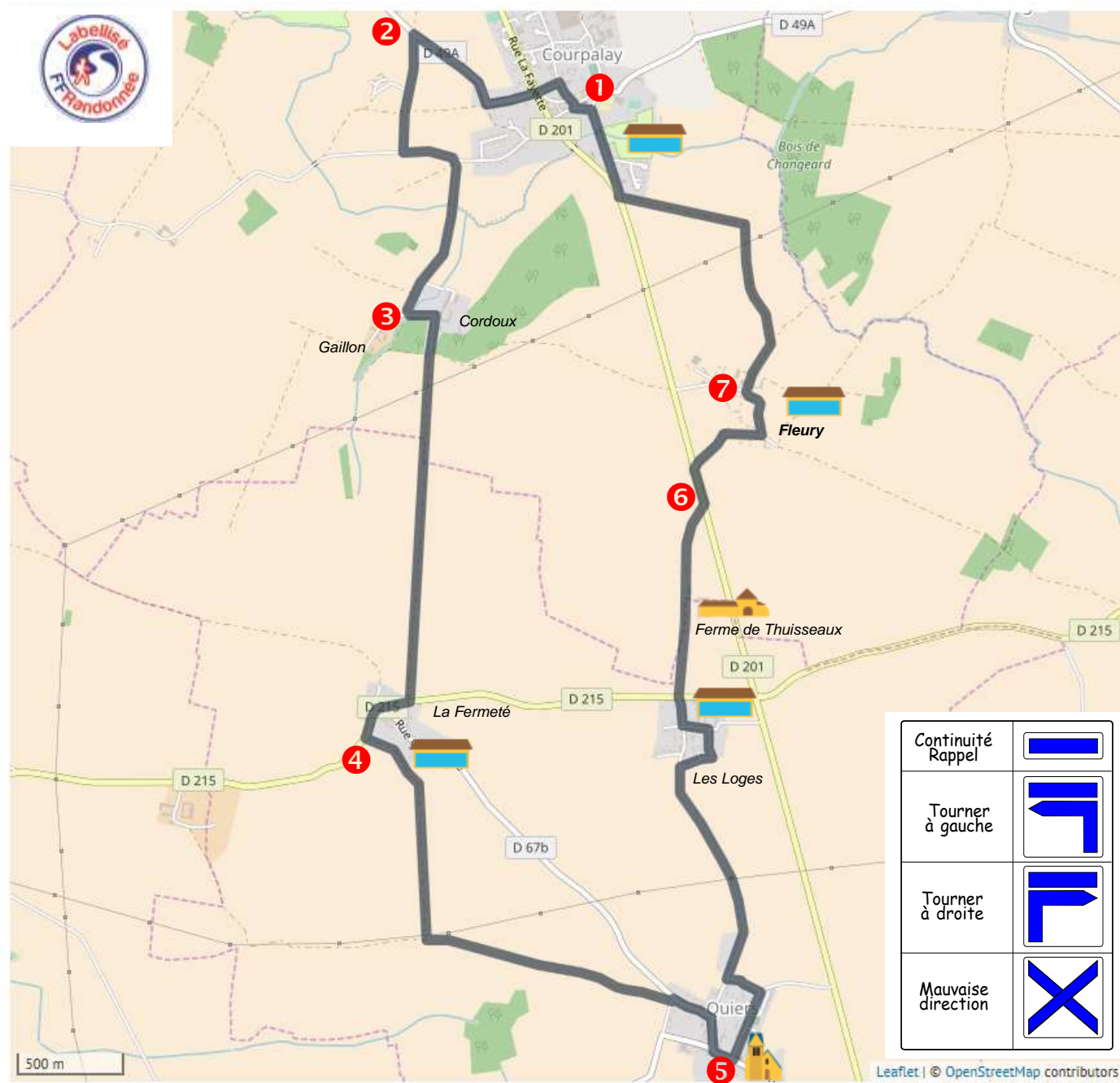
Bleu



Facile

Randonnée des lavoirs

- 1 Face à l'église St Martin (XIIIe s.), partir à droite, virer à droite, rue de l'Eglise. Après la mairie, prendre à gauche, rue de la Poste. Couper la D210, suivre la rue du Château d'eau. Elle passe devant un château d'eau.
- 2 Tourner dans la rue à gauche, dépasser Gratteloup. Bifurquer à gauche dans la rue, puis à droite dans la suivante. Elle franchit le pont sur le ru de l'Yvron. (ancienne vanne pour un petit barrage à droite)
- 3 Prendre la route à gauche, côtoyer, traverser Cordoux et passer devant l'ancien monastère. Suivre tout droit sur 2km le chemin empierré, Il sous la ligne électrique puis devient herbeux. Traverser la Fermeté (lavoir) par la Rue Saint Jacques à droite.
- 4 A la sortie du hameau prendre à gauche chemin empierré, puis en terre. Laisser le chemin à gauche et, sous la ligne H.T. s'engager à gauche. Entrer dans Quiers. Dans la rue de Bagneaux faire un gauche-droite et suivre la D67B jusqu'au carrefour et l'église Saint Martin.
- 5 Tourner à gauche, rue St Hélène, dans la rue suivante à gauche puis à droite rue de la Forge. A l'entrée des Loges prendre la rue à droite, la rue du Puits à gauche et la suivante à gauche qui passe devant le lavoir. Tourner à droite, rue des Mathurins, et à l'intersection de route, suivre en face le chemin de terre et longer la ferme de Thuisseaux.
- 6 S'engager dans la D201 à gauche puis, à hauteur de la Maison Brûlée, dans la rue des Sablons à droite. Entrer dans Fleury. La rue fait un virage à gauche, un peu avant le lavoir à droite.
- 7 Après le 2eme virage à gauche, emprunter, entre la ferme et les hangars, la voie de droite prolongée par le chemin à travers champs. Laisser le chemin de droite, passer sous les lignes H. T., Monter à droite la rue de l'Yvron et entrer à Courpalay. Franchir le pont, dépasser le lavoir à droite et, par la 2eme rue à droite, arriver à l'église et au point de départ.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée de Seine et Marne (Codérando77). Il fait partie des 4000 km de chemins de petite et de grande randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou des manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...) veuillez en aviser le codérando77 en vous connectant à l'adresse suivante <http://sentinelles.sportsdenature.fr> et en sélectionnant l'activité "randonnée pédestre".